

FORMULAIRE
Demande individuelle de reconnaissance de la force majeure
- Campagne PAC 2024 -

➤ **Je soussigné :**

Dénomination :

N° Pacage :

➤ **Compte tenu :**

du caractère exceptionnel des conditions climatiques de l'automne et hiver 2023/2024 reconnu par l'administration pour le département des Landes.

ou

autre motif (préciser et transmettre les éléments justificatifs)

➤ **déclare :**

n° îlot et parcelle	Surface * de la parcelle ou impactée	Motif évènement Accident de culture climatique / gibier Non semis Autre à préciser	Nature du couvert implanté ou non implanté (impossibilité de semer)	nature de l'évènement ayant détruit le semis et date le cas échéant	Date du re-semis et nature du couvert implanté suite à l'évènement (si différent)

* Si une partie seulement de la parcelle est concernée, joindre le RPG en localisant la partie concernée.

Je décris ci-dessous les conséquences (techniques, économiques, réglementaires) de cet évènement et l'impossibilité technique et/ou agronomique de respecter les obligations afférentes aux aides de la PAC et/ou aux obligations relatives à la conditionnalité.

➤ **Demande le maintien des aides et à déroger à certains engagements dans le cadre de cette demande de reconnaissance du cas de force majeure : (cocher)**

- DPB et Aide redistributive et JA le cas échéant
- Ecorégime : voie des pratiques / voie de la certification / voie des IAE (*rayer voie non retenue*)
- Aide couplée végétale : préciser
- Assurance Récolte
- BCAE 6 présence d'une couverture végétale hors et en zone vulnérable
- BCAE 7 rotation des cultures
- BCAE 8 Infrastructures Agro Écologiques

IMPORTANT : je joins à cette demande tout élément circonstancié et justifié (relevés météorologiques, photographies de l'état des parcelles concernées, etc...).

Il est à noter que toute demande de reconnaissance de force majeure ne pourra pas être prise en compte à partir du moment où un contrôle PAC m'a été notifié.

Fait à, le

Signature:

(dans le cas d'une forme sociétaire, le signataire est le gérant ou tous les associés en cas de GAEC)

Le formulaire doit être transmis au plus tard dans les 30 jours suivant la survenue de l'intempérie :

- par mail à: ddtm-telepac@landes.gouv.fr

ou

- par voie postale à: DDTM des Landes – Service économie agricole
351, Boulevard Saint Médard
BP 359
40 012 MONT DE MARSAN Cedex